

HIVER 2017 - n°6

Retrouvez toutes les infos de la CCGM, votre agenda culturel et sportif sur notre site internet

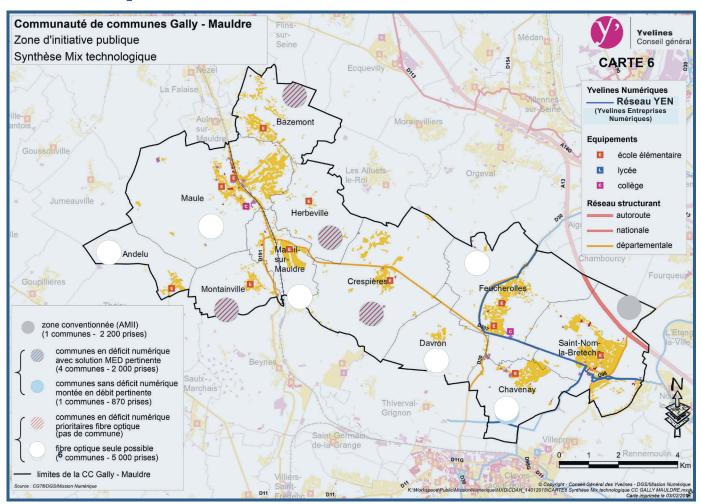
> www.cc-gallymauldre.fr Facebook :

https://www.facebook.com/ communauté-de-communes-Gally-Mauldre-1003015576434015/

LA LETTRE DE GALLY MAULDRE

Andelu, Bazemont, Chavenay, Crespières, Davron, Feucherolles, Herbeville, Mareil-sur-Mauldre, Maule, Montainville, Saint-Nom-la-Bretèche

Déploiement du Très Haut Débit



Le mot du Président

Voilà, ça se concrétise, notre détermination associée à celle du Département pour bénéficier du Très Haut Débit en milieu rural est récompensée : les travaux commencent !

Montée en Débit (MED) et Fibre Optique (FTTH), cette lettre vous dit tout sur le déploiement du Très Haut Débit dans nos 11 communes. Ces investissements sont pour nous essentiels. Car au-delà du confort de travail et de loisir que cela va apporter dans nos foyers, c'est la clé du développement économique « à la campagne » que nous voulons promouvoir. Grâce à ce Très Haut Débit, des activités tertiaires à forte valeur ajoutée intellectuelle ou créative vont pouvoir s'implanter et s'épanouir chez nous.

De plus, nombre d'entre nous pourront enfin exercer leur activité professionnelle, qu'ils soient en TPE, PME, profession libérale, auto-entrepreneur ou collaborateur faisant du télétravail.

Le Très Haut Débit est la condition de notre développement économique. Celui-ci crée richesse et emploi sans pour autant nuire à notre cadre de vie. Il est la planche de salut de nos villages et la meilleure garantie pour notre avenir.

Bien à vous tous,

Laurent RICHARD
Président
Maire de Maule
Conseiller départemental
des Yvelines





- Dossier

Accès de tous les Yvelinois au Très Haut Débit

Le Département mobilise l'ensemble des acteurs et des financements pour déployer d'ici à 2020 le Très Haut Débit sur tout le territoire. Son ambition est de préparer l'avenir en aménageant dans les zones d'initiative publique (158 communes sur 262 communes yvelinoises) une infrastructure 100% THD sur l'ensemble du Département d'ici à 2020, tout en apportant des solutions rapides et de transition en montée en débit (2017) aux communes les plus en difficulté. Plus de 110 M€ sont investis par les pouvoirs publics (Etat, Région, Département, Intercommunalités et Communes) pour équiper la zone rurale et éviter de créer des déserts numériques. Un mix technologique est proposé, avec deux technologies principales pour déployer le Très Haut Débit : la Montée en Débit* (MED) ou le 100% fibre optique.

La Montée en Débit (MED)

Qu'est ce que la Montée en Débit ?

Chaque foyer est desservi en téléphone/réseau Internet à partir d'un câble allant du foyer à un sous-répartiteur puis du sous-répartiteur à un central téléphonique. L'un et l'autre peuvent être localisés dans la même commune ou dans une commune limitrophe. En zone rurale, cela peut donc concerner des distances allant de quelques centaines de mètres à plusieurs kilomètres pour chacun de ces deux segments.

Si le câble cuivre transporte parfaitement des faibles fréquences comme la voix sans déperdition de qualité, il parasite et atténue le signal d'autant plus fortement que la distance est grande et que la fréquence (et donc le débit) est élevé. C'est la raison pour laquelle de nombreux foyers en zone rurale affichent encore de faibles débits Internet (parfois moins de 1 Méga-bit par seconde lorsque la distance totale avoisine 5 à 6 kilomètres) alors qu'il en faut au moins 5 Mégabits/s pour transmettre un signal de télévision.

Le principe de la technologie de Montée en Débit (ou MED) consiste à remplacer la liaison cuivre entre central et sous-répartiteur par une fibre optique. En apportant dans la commune la fibre optique, dont les capacités de transport des données Internet sont quasiment illimitées, on agrandit en quelque sorte les tuyaux qui acheminent les données. Tout se passe comme si la distance entre central et sous-répartiteur avait disparu. En revanche les connexions finales en aval du sous-répartiteur jusque dans les foyers sont maintenues via le réseau cuivre existant. Dès lors les maisons proches du sous-répartiteur vont connaître des débits bien plus élevés, par exemple de l'ordre de 30 mégabits/s tandis que celles situés loin de celui-ci connaîtront une amélioration moins importante en fonction de leur éloignement.

UNE TECHNOLOGIE PLUS RAPIDE YVELINES À DÉPLOYER QUE LA FIBRE ! Habitat rural Ville Habitat isolé Montée en débit 66 armoires télécom, ou PRM, communes des Yvelines, pour la plupart rurales, qui seront installées bénéficieront tout au long de l'année de la MED d'ici la fin 2017. par phases de 10. MIN MUNICIPA

MONTÉE EN DÉBIT (MED) :

Les communes concernées :

Bazemont, Crespières, Herbeville, Montainville.

Est-ce que les débits annoncés vont être suffisants ?

Les débits annoncés sont tout à fait compatibles avec la fourniture d'offres « triple-play »** aujourd'hui et à la majeure partie des usages de l'Internet dans les foyers.

Rappelons que le recours à la Montée en Débit sur la boucle cuivre d'Orange est une solution de transition qui permet de répondre dans des délais brefs aux déficits de couverture du territoire les plus aigus.

Dans le cadre du Plan France Très Haut Débit de l'Etat, de nouvelles subventions pourront être octroyées par l'État pour permettre le déploiement du FTTH (Fibre jusqu'à l'habitation) 5 ans après la mise en place de la montée en débit dans la commune.

Qu'en est-il des abonnés Free, Bouygues ou SFR ? Percevront-ils le gain apporté par la montée en débit ? Dans la mesure où Orange loue son infrastructure réseau à des opérateurs tiers, les débits des lignes Bouygues, Free etc., seront également impactés positivement tout autant que pour les abonnés Orange.

Quels débits une fois la MED déployée ?

La technologie MED apportera, dès la mise en service par l'opérateur Orange, un confort d'utilisation bien supérieur à ce que les habitants des communes en déficit numérique connaissent aujourd'hui. La performance attendue à l'issue du déploiement sera sensiblement et au minimum de 10Mbps en débit descendant et jusqu'à 50Mbps, soit un gain entre 10-20 et 50 fois le débit actuel, selon l'état du réseau cuivre, la situation géographique et l'installation Internet du foyer.

La montée en débit permettra la fourniture des offres « Triple-Play » **qui ne sont possibles qu'à partir de 4 Mbps de débit. Yvelines Numériques fournira courant 2017 des outils de mesure de débit pour les communes.

^{*}La Montée en Débit (MED) est une technologie intermédiaire permettant de déployer de la fibre optique au plus près de la commune ou d'une zone d'habitation, puis d'utiliser le réseau local existant de câbles téléphoniques pour raccorder chaque foyer.

^{**} Offre «Triple-play» : Internet/téléphonie/TV

Pourquoi le déploiement prend-il autant de temps ?

Etant donné que la Montée en Débit dépend en partie du réseau cuivre existant Orange, l'opérateur a imposé un certain nombre de règles et de délais à respecter.

La première et la plus importante est qu'un aménageur, ici Yvelines Numériques, ne peut déployer que 10 armoires PRM (Point de Raccordement Mutualisé) maximum par mois. Les travaux de déploiement se feront donc sur un rythme de 7 à 10 armoires PRM maximum par mois.

Certains délais supplémentaires nous sont imposés et sont incompressibles : les études et démarches précédant la pose du coffret d'énergie auprès d'ERDF prennent ainsi en moyenne 4 mois. Il faut compter également environ 8 semaines pour obtenir les différentes permissions de voirie.

Est-ce que les habitants de la commune vont devoir s'acquitter de quelque chose ?

Une fois la Montée en Débit activée par Orange, celle-ci est gratuite pour l'usager qui ne devra pas changer son abonnement Internet, sauf pour obtenir des services supplémentaires de son opérateur, comme une offre « Triple Play »**.

Pourquoi les entreprises et les collèges ont-ils reçu la fibre optique avant les particuliers dans certains villages ?

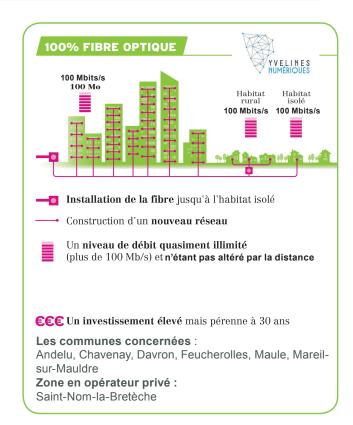
Il existe un réseau en fibre optique construit par le Département des Yvelines entre 2008 et 2012. Celui-ci est exclusivement réservé à des usages professionnels, c'est à dire à desservir les entreprises dans les zones d'activité, les collèges, les lycées, les casernes de pompiers, les sites publics départementaux et communaux.

Le 100% fibre optique

Une fois le déploiement terminé de la Montée en Débit pour les communes prioritaires en 2017, Yvelines Numériques entreprendra la construction du réseau toute fibre optique (ou FTTH) pour les communes, soit quelques 77 000 foyers des communes concernées. Cette opération, longue et coûteuse, s'étalera entre 2018 et 2020. Une fois le réseau FTTH construit, les habitants des foyers concernés (raccordables) devront demander auprès de leur fournisseur d'accès Internet le tirage de la fibre optique jusqu'à chez eux et souscrire un nouvel abonnement « Fibre ».

Une troisième et dernière phase à partir de 2022 est prévue pour terminer le raccordement en fibre optique des foyers des communes de Bazemont, Crespières, Herbeville et Montainville qui ont bénéficié de la Montée en Débit (MED) en 2017.





Pour conclure

A la différence de Paris et des départements de la première couronne qui sont très urbanisés, le territoire des Yvelines comporte une majorité de communes rurales à faible densité d'habitat. Dans ces zones rurales d'initiative publique non couvertes par les opérateurs privés, la situation du très faible débit numérique en certains points du territoire nécessite une intervention plus rapide (MED) que le déploiement d'un réseau 100% fibre optique (FTTH). Ces secteurs de Montée en Débit bénéficieront du 100% fibre dès 2022. Par ailleurs, les communes d'Andelu, Chavenay, Davron, Feucherolles, Maule, Mareil-sur-Mauldre auront directement la fibre optique fin 2019.

Voilà qui va faire de Gally Mauldre le territoire très attractif que nous souhaitons qu'il soit.





- Actualités

EMPLOI

Les organismes présents :

Club Med **IKEA** Leroy-Merlin Decathlon Monoprix Culligan Transdev Sodexo Covage Bilstein Group Adecco Renault Secobra Recherche Axéréal Chambre de Métiers et de l'Artisanat des **Yvelines** Conseil Départemental des Yvelines Armée de l'Air Armée de Terre Marine Nationale Gendarmerie **Nationale** Bien à la maison **ADMR** Elora ACE-78 AFIPE de Poissy CFA L'EA **Dynam Jeunes** Initiatives Seine **Yvelines**



Bulletin intercommunal de la Communauté de communes Gally Mauldre

Siège social : Mairie de Maule - place de la Mairie - 78580 MAULE - 201.30.90.49.00 - www.cc-gallymauldre.fr

Directeur de publication

Laurent RICHARD - Président de la Communauté de communes

Gally Mauldre

Rédaction : commission communication Conception et réalisation : Nathalie LE COQ Service communication CCGM 2 01.30.90.49.12

Photos: Service communication CCGM

Tirages: 12 000 exemplaires ISSN 2497-9031

Reproduction totale ou partielle de photographie IMPRIMIVERT® ou de texte interdite. Certains documents tels que les textes et les photos sont directement fournis par les municipalités de la CCGM.

A la lecture de ce bulletin intercommunal, merci de faire savoir du service communication d'éventuelles erreurs.





